

RAPPORT DE GESTION 2016





Sommaire

Brève présentation de l'organisation UIR	44
Chiffres-clés	46
Rapport annuel 2016 et perspectives 2017	47
Bilan	50
Compte de résultat	51
Tableau de flux de trésorerie	52
Tableau des capitaux propres	53
Annexe	54
Proposition relative au versement de la participation des ECA à l'excédent	75
Proposition relative à l'emploi du bénéfice	76
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	77

Brève présentation de l'organisation UIR

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et des dommages éléments naturels. En tant que corporation intercantonale de droit public, l'UIR ne poursuit pas de but lucratif et travaille exclusivement pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) de Suisse. La couverture de l'UIR englobe le potentiel de risque des établissements cantonaux d'assurance. L'UIR fait ainsi partie d'un système global de sécurité au bénéfice de la population suisse.

En cas de catastrophes naturelles, les dommages sont couverts par un partage solidaire des risques entre tous les ECA et l'UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) constitue la pièce maîtresse de ce partage solidaire des risques. Il s'agit d'un pool de dommages auquel participent 18 ECA ainsi que l'UIR. Sans la CIREN, les établissements cantonaux d'assurance seraient livrés à eux-mêmes en cas de dommages naturels majeurs excédant la protection conventionnelle de réassurance.

Le conseil aux ECA en matière de gestion des risques, les analyses statistiques à long terme, les évaluations de sinistres importants, mais aussi la gestion de placements en capitaux et de locaux résidentiels et commerciaux font partie des autres activités de l'UIR.

Fondation

1910

Forme juridique

Corporation de droit public

Direction au 31.12.2016

Stefan Aeschmann, directeur
 Roland Birrer, vice-directeur, CFO
 Sandra Briggen, responsable CdS*, RH
 Alain Marti, responsable Réassurance
 Jolanda Moser, responsable Secrétariat général,
 état-major

Organe de révision

Ernst & Young SA, Belpstrasse 23, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants font partie de l'UIR au 31.12.2016 :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich.

*CdS: Centre de services

Conseil d'administration au 31.12.2016**Peter J. Blumer**

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Renato Resegatti

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall

Jean-Claude Cornu

Membre, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

Conrad Gossweiler

Membre, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

Dölf Käppeli

Membre, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

Hansueli Leisinger

Membre, président de la direction de glarnerSach

Chiffres-clés

	2016	2015	Variation
Capital assuré en milliards de francs *	2 076	2 033	43
Nombre de bâtiments assurés, en milliers *	1 853	1 838	15
Nombre d'emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	22,1	22,4	-0,3
Primes nettes des ECA en milliers de francs	108 110	108 810	-700
Produit des primes nettes de réassurance en milliers de francs	58 658	58 120	538
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance en milliers de francs	-7 368	12 851	-20 219
Résultat de l'activité d'assurance en milliers de francs	49 576	69 448	-19 872
Résultat des placements de capitaux en milliers de francs	37 881	-11 895	49 776
Participation des ECA à l'excédent en milliers de francs	19 736	12 304	7 432
Bénéfice en milliers de francs	67 309	45 012	22 297
Rendement réalisé des placements de capitaux en %	4,62 %	-0,74 %	5,36 %
Placements de capitaux en milliers de francs	923 605	881 821	41 784
Capitaux propres en milliers de francs	864 464	797 155	67 309

* Chiffres des statistiques financières des exercices 2016 et 2015

Membres

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) est une organisation du groupe AECA (Association des établissements cantonaux d'assurance). 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'UIR.

Rapport annuel 2016 et perspectives 2017

L'exercice 2016

Du point de vue actuariel, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) a obtenu en 2016 un bénéfice de 49,6 millions de francs. L'UIR n'a dû supporter aucune charge de sinistres au niveau de la réassurance éléments naturels. Cela contribue, pour la troisième fois de suite, à un résultat annuel positif. Le mois de juin, riche en précipitations, a causé de nombreux dommages dus essentiellement à des inondations locales. Quelques stations de mesure avaient déjà enregistré des quantités de pluie record durant le mois de mai. Les sols étaient donc gorgés d'eau quand sont tombées les fortes précipitations au mois de juin, d'où les inondations survenues dans plusieurs régions. Aucun de ces événements isolés n'a heureusement dépassé le montant de 10,0 millions de francs.

Dans la branche de la réassurance des dommages incendie, l'incendie du Posthotel Arosa a affecté l'UIR. Le bâtiment a brûlé pendant 36 heures. Le feu n'a pu être éteint que durant la nuit du Nouvel-An. Le montant du dommage s'élève à 15,0 millions de francs, dont près de 8,0 millions assumés par l'UIR. Malgré le sinistre ayant touché cet hôtel de tourisme des Grisons, l'année 2016 est considérée comme une année moyenne en termes de dommages incendie.

Le résultat des placements s'est élevé pendant l'exercice à 37,9 millions de francs. Cela correspond à une performance de 4,62 %.

Le résultat de l'exercice se caractérise ainsi par un bénéfice de 87,0 millions de francs, dont 19,7 millions de francs sont reversés aux ECA participant à l'UIR sous la forme d'une participation à l'excédent ancrée dans le règlement. Il est ensuite resté à l'UIR un bénéfice (résultat de l'exercice) de 67,3 millions de francs.

Nouvelle structure de la CIREN

La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) est un élément central de la solidarité entre les établissements cantonaux d'assurance (ECA). Elle couvre les dommages éléments naturels extraordinaires sur la base des dommages annuels des membres. Grâce à la CIREN, les risques de catastrophe sont assumés conjointement par 18 ECA et l'Union intercantonale de réassurance (UIR). La CIREN fait ainsi partie d'un concept de réassurance comportant les éléments : responsabilité individuelle, réassurance et solidarité. La nouvelle directive CIREN signée permet d'ancrer cette solidarité en conséquence. Elle a été introduite mi-2016 par l'assemblée générale de l'UIR. Elle entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017. La capacité de la CIREN se monte désormais à 1 200 millions de francs. Une part de 900 millions de francs de cette capacité est couverte en priorité par les engagements de contribution des membres. Une part supplémentaire de 300 millions de francs est couverte en seconde priorité par l'UIR. La nouvelle structure de la CIREN préserve les intérêts de tous les membres.

Perspectives 2017

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) travaillera à partir de 2017 avec deux nouveaux partenaires commerciaux. Dans le domaine de la réassurance, l'UIR a en effet débuté un nouveau partenariat avec Willis Re d'une part. Et elle externalise d'autre part la gestion de son parc immobilier d'habitation à Von Graffenried AG Liegenschaften.

Le partage solidaire du risque entre les membres de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) est unique. Par la nouvelle directive, elle acquiert des fondations solides pour un transfert des risques efficient et efficace. Armature financière des membres impliqués, ce dispositif contractuel met en avant la solidarité mutuelle. L'avenir prouvera que la CIREN reste bien synonyme de solidarité concrète entre les établissements cantonaux d'assurance concernés.

Bilan

En milliers de francs

Actif

	Explication (cf. annexe)	2016 31.12	2015 31.12	Variation
Actif immobilisé				
Placements de capitaux	1	923 605	881 821	41 784
Prêt AEAI	19	1 000	0	1 000
Immobilisations incorporelles	18	188	0	188
Immobilisations corporelles	3	183	229	-46
Total actif immobilisé		924 976	882 050	42 926
Actif circulant				
Comptes de régularisation	4	1 250	1 319	-69
Créances	5	3 316	2 674	642
Liquidités		11 682	12 148	-466
Total actif circulant		16 248	16 141	107
Total actif		941 224	898 191	43 033

Passif

	Explication (cf. annexe)	2016 31.12	2015 31.12	Variation
Capitaux propres				
Capital		797 155	752 143	45 012
Bénéfice		67 309	45 012	22 297
Total capitaux propres		864 464	797 155	67 309
Engagements				
Provisions techniques nettes de réassurance	6	42 524	62 552	-20 028
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	1 500	5 265	-3 765
Provisions non techniques	8	290	220	70
Participation des ECA à l'excédent	9	19 736	12 304	7 432
Comptes de régularisation	10	2 946	3 592	-646
Dettes	11	9 764	17 103	-7 339
Total engagements		76 760	101 036	-24 276
Total passif		941 224	898 191	43 033

Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2016 01.01–31.12	2015 01.01–31.12	Variation
Primes nettes des ECA		108 110	108 810	–700
Primes de réassurance	12	–49 452	–50 690	1 238
Produit des primes nettes de réassurance		58 658	58 120	538
Charges des sinistres payés aux ECA		–7 368	13 157	–20 525
Participation aux sinistres des réassureurs et de la CIREN		0	–306	306
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	13	–7 368	12 851	–20 219
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance		–1 685	–1 532	–153
Autres produits d'exploitation	14	41	25	16
Autres charges d'exploitation	15	–70	–16	–54
Résultat de l'activité d'assurance	16	49 576	69 448	–19 872
Produits des placements de capitaux		117 093	67 355	49 738
Charges des placements de capitaux		–79 212	–79 250	38
Résultat des placements de capitaux	17	37 881	–11 895	49 776
Tâches de l'association		–412	–237	–175
Résultat d'exploitation		87 045	57 316	29 729
Bénéfice (avant participation des ECA à l'excédent)		87 045	57 316	29 729
Participation des ECA à l'excédent		–19 736	–12 304	–7 432
Bénéfice		67 309	45 012	22 297

Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation

	2016 01.01-31.12	2015 01.01-31.12	Variation
Bénéfice	67 309	45 012	22 297
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	71 924	71 916	8
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	-93 549	-42 289	-51 260
Amortissements des immobilisations corporelles	117	204	-87
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	-20 028	-70 923	50 895
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	-3 765	-5 265	1 500
Variation des provisions non techniques	70	1	69
Participation des ECA à l'excédent	19 736	12 304	7 432
Variation des créances	-642	879	-1 521
Variation des comptes de régularisation (actif)	69	1 829	-1 760
Variation des engagements	-7 339	-5 663	-1 676
Variation des comptes de régularisation (passif)	-646	-2 740	2 094
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	33 256	5 265	27 991

Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement

Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	-20 159	-23 926	3 767
Investissements nets en immobilisations incorporelles	-188	0	-188
Entrées de valeurs (investissements) Immobilisations corporelles	-85	-176	91
Amortissements VKF ZIP AG	14	0	14
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-20 418	-24 102	3 684

Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement

Versement de la participation des ECA à l'excédent	-12 304	-16 829	4 525
Prêt AEAI	-1 000	0	-1 000
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-13 304	-16 829	3 525
Variation des liquidités	-466	-35 666	35 200

Variation des liquidités

	2016 01.01-31.12	2015 01.01-31.12	Variation
Liquidités au 01.01	12 148	47 814	-35 666
Variation des liquidités	-466	-35 666	35 200
Liquidités au 31.12	11 682	12 148	-466

Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

Capitaux propres 2016

	Capital	Bénéfice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2016	797 155	0	797 155
Bénéfice	0	67 309	67 309
Capitaux propres au 31.12.2016	797 155	67 309	864 464

Capitaux propres 2015

	Capital	Bénéfice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2015	752 143	0	752 143
Bénéfice	0	45 012	45 012
Capitaux propres au 31.12.2015	752 143	45 012	797 155

Capitaux propres

Les capitaux propres correspondent à la différence entre le total de l'actif et les engagements. En qualité de corporation de droit public, l'Union inter-cantonale de réassurance (UIR) n'est pas une organisation dotée d'un capital social ouvrant un droit de vote et une participation aux bénéfices. Les capitaux propres correspondent aux bénéfices cumulés, déduction faite des pertes cumulées. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) ou la perte sera attribué(e) aux capitaux propres ou débité(e) des capitaux propres au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Les capitaux propres donnent une indication sur le capital à disposition pour couvrir les risques. Le conseil d'administration a défini aussi bien un capital minimal qu'un capital visé, respectivement un capital maximal. Le capital minimal doit être entièrement couvert par les capitaux propres, sauf dans des situations exceptionnelles de courte durée. La dotation en capital de l'UIR dépend du risque technique et du risque de placement. Le capital minimal est fixé à 709,9 millions de francs pour l'année 2017 ; il est donc entièrement couvert par les capitaux propres. Le capital visé de 1 064,9 millions de francs n'est pas atteint au 1^{er} janvier 2017.

Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et ont été établis suivant le principe de la continuation de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2016	2015
EUR	1.0720	1.0874
GBP	1.2559	1.4754
SEK	11.1876	11.8734
NOK	11.8075	11.3090
USD	1.0164	1.0010
JPY	0.8714	0.8321
AUD	0.7359	0.7283
CAD	0.7579	0.7206

Dépréciations de valeur

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) examine à chaque date de clôture du bilan s'il existe une dépréciation de valeur. Autrement dit, si des signes dénotent que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable. Si tel est le cas, la valeur comptable est alors réduite au niveau de la valeur recouvrable ; la dépréciation de valeur est portée au résultat de la période concernée.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont évalués comme indiqué ci-après.

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités dans les placements de capitaux sont portées au bilan à leur valeur actuelle.

Titres

Les titres sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si la valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation se fait exceptionnellement à la valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux.

Hypothèques

Les hypothèques sont portées au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immeubles

L'UIR détient un portefeuille immobilier mixte, constitué à 48,84 % d'immeubles d'habitation et à 45,61 % de bureaux et de bâtiments commerciaux. Le reste se compose de biens immobiliers agricoles (4,66 %) ainsi que de terrains à bâtir et de forêts (0,89 %). Le portefeuille d'immeubles de l'UIR a pour seule fin de produire un rendement. L'immeuble de la Bundesgasse 20 à Berne, qu'elle garde pour son propre usage, figure parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque (sur la base du taux du marché 2016 = 3,98 % et l'année précédente = 3,91 % / taux d'intérêt sans risque 2016 = -0,04 % et l'année précédente = 0,38 %). Les immeubles sont réévalués chaque année, sur la base des revenus et des flux de trésorerie escomptés. Les immeubles destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

Participations

Les participations comprennent les actions et autres titres de participation de sociétés dans lesquelles l'UIR peut exercer une influence déterminante. Cette influence est déterminante lorsque l'UIR détient au moins 20,00% des voix. Les participations sont portées au bilan à leur valeur actuelle.

Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

Prêts

Les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Véhicules	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Investissements informatiques VKF ZIP AG (à partir du 1 ^{er} janvier 2016)	5 ans

Les logiciels ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à KCHF 10.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capitaux propres

Il s'agit des bénéfices ou des pertes retenus cumulés. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) ou la perte sera attribué(e) aux capitaux propres ou débité(e) des capitaux propres au 1^{er} janvier de l'exercice suivant.

Provisions techniques nettes de réassurance

Les provisions techniques nettes de réassurance se basent pour l'essentiel sur les informations des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Les ECA évaluent les dommages au cas par cas par rapport à leurs engagements présumés à l'égard des assurés et/ou sur une base mathématique ou statistique reposant sur des données empiriques. Les données des ECA sont examinées par l'UIR sous l'angle de leur plausibilité et corrigées si nécessaire, d'entente avec les ECA. L'UIR comptabilise des provisions techniques à hauteur des engagements contractuels envers les ECA.

Provisions techniques pour fluctuations et sécurité

Selon décision du conseil d'administration, la prime de réassurance en 2016 pour l'engagement de contribution à la CIREN de 15,00% assumé par l'UIR est financée par les provisions techniques pour fluctuations et sécurité. Ainsi, la provision constituée sur la base du résultat 2014 est dissoute comme prévu. L'ECA Berne a résilié à la fin 2014 tous ses contrats de réassurance avec l'UIR. Cette résiliation a des répercussions sur les contrats de réassurance des autres ECA avec l'UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) a été remaniée de manière à ce que l'UIR assume un engagement de contribution de 15,00% pour les années 2015 et 2016. Cela correspond environ aux engagements de contribution de l'ECA Berne pour l'année 2014. L'UIR réassure ces engagements de contribution.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans aucun rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes. Elles sont évaluées sur la base d'une sortie de fonds vraisemblable.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Primes nettes des ECA

Les primes nettes des ECA se composent des primes brutes, déduction faite de la réduction des primes brutes du résultat en capitaux, de la participation aux bénéfices/pertes des exercices précédents, ainsi que des variations des provisions associées. Les primes nettes des ECA sont facturées chaque trimestre et sont généralement payées au trimestre correspondant.

Annexe

1 Placements de capitaux

Tableau des titres 2016

	Marché monétaire	Obligations en CHF	Obligations en devises étrangères	Actions suisses
Valeurs de marché au 01.01	57 064	227 997	84 528	119 789
Investissements et désinvestissements nets	9 877	5 856	- 769	- 3 526
Bénéfices non réalisés	0	796	7 551	500
Bénéfices réalisés	598	82	6 829	5 806
Pertes non réalisées	0	- 103	- 6 194	- 3 010
Pertes réalisées	- 1 747	- 370	- 7 824	- 3 253
Valeurs de marché au 31.12	65 792	234 258	84 121	116 306

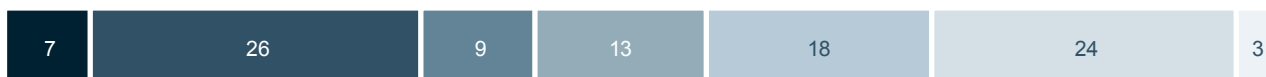
Tableau des titres 2015

	Marché monétaire	Obligations en CHF	Obligations en devises étrangères	Actions suisses
Valeurs de marché au 01.01	112 697	186 034	89 764	96 787
Investissements et désinvestissements nets	- 52 798	43 104	- 640	22 880
Bénéfices non réalisés	111	457	162	171
Bénéfices réalisés	5 065	965	158	17 333
Pertes non réalisées	- 1 785	- 1 416	- 3 006	- 14 913
Pertes réalisées	- 6 226	- 1 147	- 1 910	- 2 469
Valeurs de marché au 31.12	57 064	227 997	84 528	119 789

Allocation d'actifs 31.12.2016

(y c. couverture = risque économique)

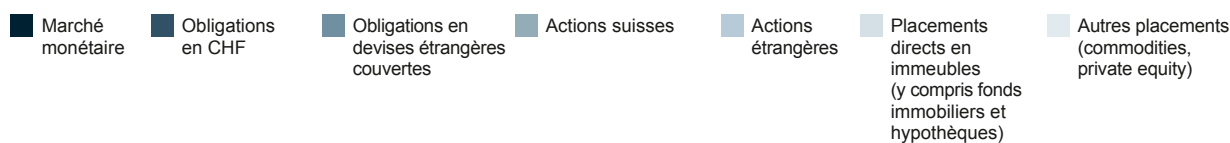
Valeurs en %



Allocation d'actifs 31.12.2015

(y c. couverture = risque économique)

Valeurs en %



En milliers de francs

Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commodities	Private equity	Total
147 747	8 154	3 903	206 107	26 532	0	881 821
8 268	0	-570	965	58	0	20 159
32 000	270	0	8 532	10 667	0	60 316
19 624	0	0	0	294	0	33 233
-12 194	-593	0	-3 996	0	0	-26 090
-25 686	0	0	0	-6 954	0	-45 834
169 759	7 831	3 333	211 608	30 597	0	923 605

Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commodities	Private equity	Total
146 667	8 142	4 898	210 671	30 997	865	887 522
6 210	1 691	-995	1 003	4 606	-1 135	23 926
1 981	114	0	915	0	757	4 668
14 091	9	0	0	0	0	37 621
-7 239	-1 802	0	-6 482	-9 071	0	-45 714
-13 963	0	0	0	0	-487	-26 202
147 747	8 154	3 903	206 107	26 532	0	881 821

Opérations de change à terme en cours

Il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2016 (forwards).

Instruments dérivés de capitaux propres en cours

Il n'y a aucun contrat à terme sur actions en cours au 31 décembre 2016.

Investissements et désinvestissements nets sur le marché monétaire

L'importance relativement grande des investissements et désinvestissements nets dans la catégorie de placement « marché monétaire » a deux raisons principales :

1. Cette catégorie regroupe des transactions financières à court terme, telles que les achats et les ventes de devises, l'argent au jour le jour, les dépôts à terme, etc.
2. Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente effectuées dans les autres catégories (actions, obligations, etc.).

Annexe

En milliers de francs

1 Placements de capitaux (suite)

Placements directs en immeubles 2016

	Bureaux, bât. commerciaux	Biens immobiliers agricoles	Terrains constructibles et forêts	Immeubles d'habitation	Total
Valeurs de marché au 01.01	93 745	10 030	3 500	98 832	206 107
Entrées de valeurs (investissements)	825	0	0	140	965
Sorties de valeurs (désinvestissements)	0	0	0	0	0
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	4 143	0	8	4 381	8 532
Pertes non réalisées (dépréciations)	-2 191	-165	-1 640	0	-3 996
Bénéfices réalisés sur ventes	0	0	0	0	0
Pertes réalisées sur ventes	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12	96 522	9 865	1 868	103 353	211 608
Part en %	45,61 %	4,66 %	0,89 %	48,84 %	100,00 %

Placements directs en immeubles 2015

	Bureaux, bât. commerciaux	Biens immobiliers agricoles	Terrains constructibles et forêts	Immeubles d'habitation	Total
Valeurs de marché au 01.01	96 249	10 177	3 500	100 745	210 671
Entrées de valeurs (investissements)	790	110	0	103	1 003
Sorties de valeurs (désinvestissements)	0	0	0	0	0
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	700	0	0	215	915
Pertes non réalisées (dépréciations)	-3 994	-257	0	-2 231	-6 482
Bénéfices réalisés sur ventes	0	0	0	0	0
Pertes réalisées sur ventes	0	0	0	0	0
Valeurs de marché au 31.12	93 745	10 030	3 500	98 832	206 107
Part en %	45,48 %	4,87 %	1,70 %	47,95 %	100,00 %

L'Union intercantonale de réassurance possède 29 immeubles, soit 459 habitations, 22 039 m² de bureaux et 11 619 m² de locaux commerciaux. Le rendement net du portefeuille d'immeubles se monte à 6,39% en 2016, contre 3,08% en 2015.

19 Prêt AEAI

	2016	2015
Prêt AEAI	1 000	0

18 Immobilisations incorporelles

Valeurs incorporelles 2016

	Préinvestissement logiciel pour AEAI	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01	0	0
Valeurs d'acquisition		
État au 01.01	0	0
Entrées de valeurs	235	235
Sorties de valeurs	0	0
État au 31.12	235	235
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements		
État au 01.01	0	0
Amortissements	0	0
Amortissements selon plan	-47	-47
Sorties de valeurs	0	0
État au 31.12	-47	-47
Valeurs comptables nettes au 31.12	188	188

Annexe

En milliers de francs

3 Immobilisations corporelles

Tableau des placements 2016	Mobilier et installations	Véhicules	Matériel informatique	Investissements informatiques VKF ZIP AG	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01	97	15	61	56	229
Valeurs d'acquisition					
État au 01.01	450	56	299	56	861
Entrées de valeurs (investissements)	70	0	0	15	85
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-195	0	-186	0	-381
État au 31.12	325	56	113	71	565
Corrections de valeurs cumulées					
État au 01.01	-353	-41	-238	0	-632
Amortissements	-65	-14	-38	0	-117
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements VKF ZIP AG)	195	0	186	-14	367
État au 31.12	-223	-55	-90	-14	-382
Valeurs comptables nettes au 31.12	102	1	23	57	183
Tableau des placements 2015					
Tableau des placements 2015	Mobilier et installations	Véhicules	Matériel informatique	Investissements informatiques VKF ZIP AG	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01	137	29	91	0	257
Valeurs d'acquisition					
État au 01.01	527	118	278	0	923
Entrées de valeurs (investissements)	50	0	70	56	176
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-127	-62	-49	0	-238
État au 31.12	450	56	299	56	861
Corrections de valeurs cumulées					
État au 01.01	-390	-89	-187	0	-666
Amortissements	-90	-14	-100	0	-204
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	127	62	49	0	238
État au 31.12	-353	-41	-238	0	-632
Valeurs comptables nettes au 31.12	97	15	61	56	229

Annexe

En milliers de francs

4 Comptes de régularisation (actif)

	2016	2015
Comptes de régularisation (actif)	1 250	1 319
Délimitation de frais annexes et de chauffage	1 008	1 211
Autres comptes de régularisation	242	108

Les loyers à acquitter sont désormais comptabilisés sous les créances envers des tiers.

5 Créances

	2016	2015
Créances	3 316	2 674
Créances envers des preneurs d'assurance (ECA)	3	113
Zurich	0	26
Berne	0	24
Lucerne	0	4
Soleure	1	4
Bâle-Ville	0	3
Bâle-Campagne	0	3
Saint-Gall	2	17
Grisons	0	3
Argovie	0	7
Vaud	0	9
Nidwald	0	1
Glaris	0	1
Zoug	0	1
Fribourg	0	2
Schaffhouse	0	1
Appenzell Rhodes-Extérieures	0	1
Neuchâtel	0	2
Jura	0	1
Thurgovie	0	3

Tous les ECA mentionnés ici, à l'exception de l'ECA Berne, sont aussi des organisations liées.

Créances envers des réassureurs	0	27
Réassureurs	0	27
Créances envers des parties liées	47	33
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	3	0
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool)	40	33
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	3	0
VKF ZIP AG (ZIP)	1	0
Autres créances	3 266	2 501
Créances envers des tiers	3 253	2 498
Caisse de compensation Patrons Bernois	13	3

Annexe

En milliers de francs

6 Provisions techniques nettes de réassurance

2016		Provisions pour sinistres non liquidés		Provisions pour participation aux bénéfices issus de contrats des ECA		Total
Provisions techniques nettes de réassurance		36 008		6 516		42 524
Provisions pour sinistres non liquidés		Décomptés 2016	Variation 2016	Décomptés exercices précédents	Variation exercices précédents	31.12.2016
01.01.2016						
Sinistres incendie non liquidés	27 499	0	12 357	-12 431	-1 587	25 838
Dommages éléments naturels non liquidés	27 562	0	0	-14 517	-3 781	9 264
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	35	-43	336	-43	7	292
Sinistres CIREN non liquidés	1 230	0	0	-652	36	614
Total	56 326	-43	12 693	-27 643	-5 325	36 008
Provisions pour participation aux bénéfices issus de contrats des ECA		Décomptés 2016	Variation 2016	Décomptés exercices précédents	Variation exercices précédents	31.12.2016
01.01.2016						
Contrats incendie	6 226	0	2 018	-1 964	197	6 477
Contrats spéciaux	0	0	39	0	0	39
Total	6 226	0	2 057	-1 964	197	6 516
2015		Provisions pour sinistres non liquidés		Provisions pour participation aux bénéfices issus de contrats des ECA		Total
Provisions techniques nettes de réassurance		56 326		6 226		62 552
Provisions pour sinistres non liquidés		Décomptés 2015	Variation 2015	Décomptés exercices précédents	Variation exercices précédents	31.12.2015
01.01.2015						
Sinistres incendie non liquidés	36 923	-2 718	11 370	-11 353	-6 723	27 499
Dommages éléments naturels non liquidés	75 553	0	0	-33 747	-14 244	27 562
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	146	-8	23	-55	-71	35
Sinistres CIREN non liquidés	14 627	0	0	-9 885	-3 512	1 230
Total	127 249	-2 726	11 393	-55 040	-24 550	56 326
Provisions pour participation aux bénéfices issus de contrats des ECA		Décomptés 2015	Variation 2015	Décomptés exercices précédents	Variation exercices précédents	31.12.2015
01.01.2015						
Contrats incendie	3 216	0	3 510	-1 821	1 321	6 226
Contrats spéciaux	0	0	0	0	0	0
Total	3 216	0	3 510	-1 821	1 321	6 226

Tous les sinistres survenus avant la date de clôture donnent lieu à des provisions constituées sur la base d'une appréciation des paiements qu'ils occasionneront dans le futur. En 2015, seuls les sinistres non liquidés étaient affichés sous les provisions techniques nettes de réassurance. En 2015, les provisions pour la participation aux bénéfices issus de contrats des ECA figuraient sous les comptes de régularisation passifs.

Annexe

En milliers de francs

7 Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

	2016	2015
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	1 500	5 265

Sur la base du résultat 2016, le conseil d'administration a décidé de constituer une provision à hauteur de 1,5 million de francs, qui sert à compenser les conséquences sur les primes des autres ECA du retrait de l'établissement cantonal d'assurance de Soleure du contrat de base de réassurance des sinistres incendie individuels.

Selon décision du conseil d'administration, la prime de réassurance en 2016 pour l'engagement de contribution à la CIREN de 15,00% assumé par l'UIR est financée par les provisions techniques pour fluctuation et sécurité. Ainsi, la provision constituée sur la base du résultat 2014 est dissoute comme prévu.

L'ECA Berne a résilié à la fin 2014 tous ses contrats de réassurance avec l'UIR. Cette résiliation a des répercussions sur les contrats de réassurance des autres ECA avec l'UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) a été remaniée de manière à ce que l'UIR assume un engagement de contribution de 15,00% pour les années 2015 et 2016. Cela correspond environ aux engagements de contributions de l'ECA Berne pour l'année 2014. L'UIR réassure ces engagements de contribution.

8 Provisions non techniques

	01.01.2016	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2016
Soldes vacances et heures supplémentaires	220	20	0	0	240
Risques de poursuites	0	50	0	0	50
Total	220	70	0	0	290

	01.01.2015	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2015
Soldes vacances et heures supplémentaires	219	1	0	0	220
Total	219	1	0	0	220

9 Participation des ECA à l'excédent

	2016	2015
Participation des ECA à l'excédent	19 736	12 304

La participation des ECA aux éventuels excédents de l'UIR a pour but de reverser ledit excédent aux établissements cantonaux d'assurance, tout en maintenant la dotation en capital de l'UIR telle qu'elle est visée à long terme. La participation à l'excédent est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le calcul de la participation des ECA à l'excédent s'effectue conformément au règlement applicable. Avec la dotation en capital actuelle de l'UIR, les ECA perçoivent 25,00% du bénéfice à disposition pour la participation à l'excédent. Les pertes éventuelles sont entièrement à la charge de l'UIR.

10 Comptes de régularisation (passif)

	2016	2015
Comptes de régularisation (passif)	2 946	3 592
Délimitation de frais annexes et de chauffage	979	1 115
Loyers payés d'avance	119	533
Rénovations et transformations en cours	359	358
Délimitation des primes à terme échu de l'exercice sous revue	1 100	950
Autres comptes de régularisation	389	636

Les provisions pour la participation aux bénéfices issus de contrats des ECA sont désormais comptabilisées sous les provisions techniques nettes.

Annexe

En milliers de francs

11 Dettes

	2016	2015
Dettes	9 764	17 103
Dettes envers des preneurs d'assurance (ECA)	4 052	12 172
Lucerne	0	42
Soleure	231	2 647
Grisons	43	11
Argovie	85	945
Vaud	2 222	6 270
Neuchâtel	163	950
Zoug	819	574
Fribourg	0	65
Schaffhouse	0	31
Appenzell Rhodes-Extérieures	0	53
Jura	38	0
Thurgovie	451	558
Zurich	0	26

Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.

Dettes envers des parties liées	5 026	4 355
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	2 460	1 495
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA)	2 566	2 860

Il s'agit pour la plupart d'engagements résultant de placements financiers auprès de l'UIR.

Ces placements financiers gérés par l'UIR sont porteurs des intérêts suivants : rendement net positif de l'UIR x env. 60,00% = taux d'intérêt. Le capital est protégé. La rémunération minimale correspond au taux d'intérêt pour les comptes courants de la Banque cantonale bernoise SA. En 2016, la rémunération est d'environ 2,75% p.a. Selon décision de la direction, les placements financiers auprès de l'UIR ont été rémunérés à un taux d'environ 0,50% p.a. en 2015.

En 2016, l'UIR a obtenu un rendement net de 4,62%.
L'année précédente, l'UIR avait obtenu un rendement net de moins 0,74%.

Autres dettes	686	576
Dettes envers des tiers	686	576

Annexe

En milliers de francs

12 Primes de réassurance

	2016	2015
Primes de réassurance	-49 452	-50 690
Incendie	-5 911	-6 023
Éléments naturels	-31 411	-32 185
CIREN	-6 390	-6 742
Contrats spéciaux	-5 740	-5 740

Il s'agit de primes versées par l'UIR à son réassureur en vue de couvrir ses risques (primes de rétrocession).

13 Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance

	2016	2015
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-7 368	12 851
Sinistres décomptés	-27 686	-57 766
+ part des réassureurs	0	245
+ part des ECA au titre de la CIREN	0	145
Variation des provisions pour sinistres non liquidés	20 318	70 923
Variation des créances envers les ECA	0	-409
Variation des créances envers les réassureurs	0	-287

14 Autres produits d'exploitation

	2016	2015
Autres produits d'exploitation	41	25
Produit des intérêts	15	16
Divers produits d'exploitation	26	9

15 Autres charges d'exploitation

	2016	2015
Autres charges d'exploitation	-70	-16
Charges d'intérêt	-68	-14
Frais bancaires	-2	-2

Annexe

En milliers de francs

16 Résultat de l'activité d'assurance

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2016	2015
Primes techniques brutes	34 488	72 576	7 203	6 366	120 633	121 965
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-8 769	0	0	-8 769	-8 274
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	0	0	0	0	0	-50
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	-2 018	0	0	-39	-2 057	-3 510
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-1 964	0	0	0	-1 964	-1 821
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	1 767	0	0	0	1 767	500
Constitution de provisions pour primes de réassurance incendie	-1 500	0	0	0	-1 500	0
Primes nettes des ECA	30 773	63 807	7 203	6 327	108 110	108 810
Primes techniques de réassurance	-4 860	-30 060	-11 154	-5 740	-51 814	-52 886
Coûts des approvisionnements externes	0	-1 351	-501	0	-1 852	-2 176
Variation des provisions pour primes à terme échu de l'exercice	-1 100	0	0	0	-1 100	-950
Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-901	0	0	0	-901	-1 243
Dissolution du reste/dissolution partielle des provisions pour l'engagement de contribution de 15,00 % de l'UIR à la CIREN	0	0	5 190	0	5 190	5 265
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	950	0	0	0	950	1 300
Bénéfice sur liquidation des provisions pour l'engagement de contribution de 15,00 % de l'UIR à la CIREN	0	0	75	0	75	0
Primes de réassurance	-5 911	-31 411	-6 390	-5 740	-49 452	-50 690
Produit des primes nettes de réassurance	24 862	32 396	813	587	58 658	58 120
Décompte des sinistres de l'exercice	0	0	0	-43	-43	-2 726
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-12 357	0	0	-293	-12 650	-8 667
Décompte des sinistres des exercices précédents	-12 431	-14 517	-652	-43	-27 643	-55 040
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	14 018	18 298	616	36	32 968	79 590
Charges des sinistres payés aux ECA	-10 770	3 781	-36	-343	-7 368	13 157
Décompte des sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Variation des créances sur sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Variation du ducroire pour l'exercice	0	0	0	0	0	0
Décompte des sinistres des exercices précédents	0	0	0	0	0	245
Variation des créances sur sinistres des exercices précédents	0	0	0	0	0	-293
Variation du ducroire pour les exercices précédents	0	0	0	0	0	6
Participation des réassureurs aux sinistres	0	0	0	0	0	-42

Annexe

En milliers de francs

16 Résultat de l'activité d'assurance (suite)

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2016	2015
Décompte des sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Variation des créances sur sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Décompte des sinistres des exercices précédents	0	0	0	0	0	145
Variation des créances sur sinistres des exercices précédents	0	0	0	0	0	-409
Participation aux sinistres CIREN	0	0	0	0	0	-264
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-10770	3781	-36	-343	-7368	12851
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	8769	0	0	8769	8274
Résultat technique	14 092	44 946	777	244	60 059	79 245
Salaires					-912	-806
Prestations sociales					-172	-161
Autres charges de personnel					-80	-96
Charges de personnel					-1 164	-1 063
Frais de locaux					-109	-98
Charges d'informatique (projets ponctuels compris)					-174	-104
Organes (Assemblée générale, Conseil d'administration, organe de révision)					-91	-78
Autres charges administratives					-147	-189
Frais de bureau et frais administratifs					-521	-469
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance					-1 685	-1 532
Autres produits d'exploitation					41	25
Autres charges d'exploitation					-70	-16
Résultat de l'activité d'assurance (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)					58 345	77 722
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux					-8769	-8274
Résultat de l'activité d'assurance					49 576	69 448

Les domaines incendie, éléments naturels et CIREN ont pour objet la couverture des risques immobiliers et des risques mobiliers assurés par les 18 ECA, dans le cadre du monopole d'assurance que détiennent les ECA, tandis que les contrats spéciaux permettent de répondre aux besoins individuels des ECA.

Annexe

En milliers de francs

16 Résultat de l'activité d'assurance (suite)

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2015
Primes techniques brutes	34 393	73 677	7 419	6 476	121 965
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-8 274	0	0	-8 274
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	0	0	0	-50	-50
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	-3 510	0	0	0	-3 510
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-1 821	0	0	0	-1 821
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	500	0	0	0	500
Primes nettes des ECA	29 562	65 403	7 419	6 426	108 810
Primes techniques de réassurance	-5 130	-30 600	-11 416	-5 740	-52 886
Coûts des approvisionnements externes	0	-1 585	-591	0	-2 176
Variation des provisions pour primes à terme échu de l'exercice	-950	0	0	0	-950
Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-1 243	0	0	0	-1 243
Dissolution partielle des provisions pour l'engagement de contribution de 15,00% de l'UIR à la CIREN	0	0	5 265	0	5 265
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1 300	0	0	0	1 300
Primes de réassurance	-6 023	-32 185	-6 742	-5 740	-50 690
Produit des primes nettes de réassurance	23 539	33 218	677	686	58 120
Décompte des sinistres de l'exercice	-2 718	0	0	-8	-2 726
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-8 652	0	0	-15	-8 667
Décompte des sinistres des exercices précédents	-11 353	-33 747	-9 885	-55	-55 040
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	18 076	47 991	13 397	126	79 590
Charges des sinistres payés aux ECA	-4 647	14 244	3 512	48	13 157
Décompte des sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0
Variation des créances sur sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0
Variation du ducroire pour l'exercice	0	0	0	0	0
Décompte des sinistres des exercices précédents	0	218	0	27	245
Variation des créances sur sinistres des exercices précédents	0	-218	0	-75	-293
Variation du ducroire pour les exercices précédents	0	4	0	2	6
Participation des réassureurs aux sinistres	0	4	0	-46	-42

Annexe

En milliers de francs

16 Résultat de l'activité d'assurance (suite)

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2015
Décompte des sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0
Variation des créances sur sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0
Décompte des sinistres des exercices précédents	0	0	145	0	145
Variation des créances sur sinistres des exercices précédents	0	0	-409	0	-409
Participation aux sinistres CIREN	0	0	-264	0	-264
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	-4 647	14 248	3 248	2	12 851
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	8 274	0	0	8 274
Résultat technique	18 892	55 740	3 925	688	79 245
Salaires					-806
Prestations sociales					-161
Autres charges de personnel					-96
Charges de personnel					-1 063
Frais de locaux					-98
Charges d'informatique (projets ponctuels compris)					-104
Organes (Assemblée générale, Conseil d'administration, organe de révision)					-78
Autres charges administratives					-189
Frais de bureau et frais administratifs					-469
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance					-1 532
Autres produits d'exploitation					25
Autres charges d'exploitation					-16
Résultat de l'activité d'assurance (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)					77 722
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux					-8 274
Résultat de l'activité d'assurance					69 448

Annexe

En milliers de francs

17 Résultat des placements de capitaux

	Réalisé	Non réalisé	2016	Réalisé	Non réalisé	2015
Résultat des placements de capitaux			37 881			-11 895
Résultat des opérations sur le marché monétaire			-1 314			-2 794
Produit des intérêts			0			91
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-165			-50
Bénéfices sur cours et sur devises	598	0	598	5 065	111	5 176
Pertes sur cours et sur devises	-1 747	0	-1 747	-6 226	-1 785	-8 011
Résultat des obligations en CHF			3 246			1 917
Produit des intérêts			2 841			3 058
Bénéfices sur cours	82	796	878	965	457	1 422
Pertes sur cours	-370	-103	-473	-1 147	-1 416	-2 563
Résultat des obligations en devises étrangères			1 479			-2 443
Produit des intérêts			1 117			2 153
Bénéfices sur cours et sur devises	6 829	7 551	14 380	158	162	320
Pertes sur cours et sur devises	-7 824	-6 194	-14 018	-1 910	-3 006	-4 916
Résultat des actions suisses			3 650			3 645
Produit des dividendes			3 607			3 523
Bénéfices sur cours	5 806	500	6 306	17 333	171	17 504
Pertes sur cours	-3 253	-3 010	-6 263	-2 469	-14 913	-17 382
Résultat des actions étrangères			15 941			-3 034
Produit des dividendes			2 197			2 096
Bénéfices sur cours et sur devises	19 624	32 000	51 624	14 091	1 981	16 072
Pertes sur cours et sur devises	-25 686	-12 194	-37 880	-13 963	-7 239	-21 202
Résultat des fonds immobiliers			452			-489
Produit des dividendes			775			1 190
Bénéfices sur cours et sur devises	0	270	270	9	114	123
Pertes sur cours et sur devises	0	-593	-593	0	-1 802	-1 802
Résultat des hypothèques			60			89
Produit des intérêts			60			89
Résultat des placements directs en immeubles			13 371			3 035
Produits des immeubles			12 870			12 783
Charges des immeubles			-4 035			-4 181
Produits des immeubles (réévaluations)	0	8 532	8 532	0	915	915
Charges des immeubles (dépréciations)	0	-3 996	-3 996	0	-6 482	-6 482
Résultat des commodities			4 011			-9 049
Produits			4			22
Bénéfices sur cours et sur devises	294	10 667	10 961	0	0	0
Pertes sur cours et sur devises	-6 954	0	-6 954	0	-9 071	-9 071
Résultat des opérations de private equity			0			270
Produit des dividendes			0			0
Bénéfices sur cours	0	0	0	0	757	757
Pertes sur cours	0	0	0	-487	0	-487

Annexe

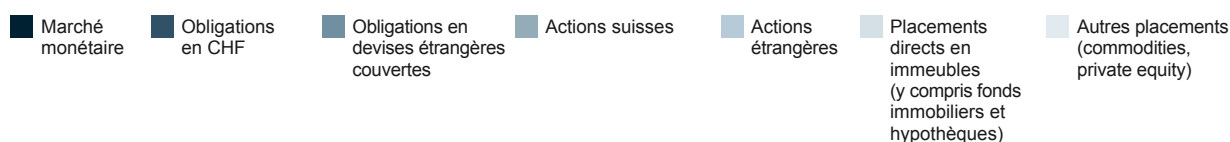
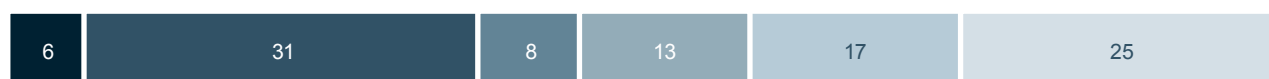
En milliers de francs

17 Résultat des placements de capitaux (suite)

	2016	2015
Autres produits des capitaux	33	32
Autres produits des capitaux	33	32
Salaires	-876	-909
Prestations sociales	-165	-182
Autres charges de personnel	-77	-108
Charges de personnel	-1 118	-1 199
Frais de locaux	-105	-111
Charges d'informatique (projets ponctuels compris)	-168	-117
Organes (Assemblée générale, Conseil d'administration, organe de révision)	-87	-87
Autres charges administratives	-141	-214
Frais de bureau et frais administratifs	-501	-529
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-1 619	-1 728
Frais de gestion de patrimoine (externe)	-1 402	-1 357
Autres produits d'exploitation	40	29
Autres charges d'exploitation	-67	-18
Résultat des placements de capitaux	37 881	-11 895
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-8 769	-8 274
Résultat des placements de capitaux (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)	29 112	-20 169
Rendements / risque		
Rendement réalisé	4,62 %	-0,74 %
Valeur de référence	3,68 %	0,73 %
Rendement visé	2,20 %	2,20 %
Écart standard au 31.12 (risque)	5,60 %	5,00 %
Frais de gestion du patrimoine (externe)	-1 402	-1 357
Commissions de courtage et frais de dépôt	-577	-934
Frais de mandats	-511	0
Autres charges des placements de capitaux	-314	-423

Stratégie de placement 31.12.2016

Valeurs en %



Annexe

Valeurs d'assurance	En milliers de francs	
	2016	2015
Immeubles	265 113	265 002
Immobilisations corporelles	2 900	2 900

Engagements conditionnels

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement sert à garantir les marges requises.

Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	En milliers de francs	
	2016	2015
	15 000	15 000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

Engagements conditionnels de la CIREN

Dès qu'un ou plusieurs membres de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) dépassent la limite des grands dommages fixée individuellement, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) est tenue de verser un montant maximum de 1 200 millions de francs.

Créances conditionnelles de la CIREN

L'UIR prend en charge les premiers 25 millions de francs des créances maximales de la CIREN s'élevant à 1 200 millions de francs. En outre, l'UIR participe à la CIREN à hauteur de 15,00 % (176,25 millions de francs) dans le domaine des engagements de contribution. L'UIR a ainsi, dans un dossier de la CIREN, une créance conditionnelle maximale (engagement de contribution) de 998,75 millions de francs envers les établissements cantonaux d'assurance. Chaque membre peut couvrir une partie de cet engagement en achetant la couverture de réassurance auprès de l'UIR. En 2016, des engagements de contribution d'une valeur de 680,98 millions de francs ont été couverts par des ressources propres aux ECA et 317,77 millions de francs ont été réassurés par l'UIR.

Obligation de versements complémentaires des membres

Aux termes de l'art. 4 des statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), chaque membre de l'UIR peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0,20 pour mille de son capital réassuré. Ces versements s'élèvent à 211,03 millions de francs pour 2016, contre 212,89 millions de francs pour 2015. L'obligation de faire de tels versements prend effet au moment où les réserves de l'UIR (capitaux propres) représentent moins de 0,07 pour mille des capitaux réassurés (2016 = 73,86 millions de francs et 2015 = 74,51 millions de francs).

Engagements à long terme non portés au bilan

On entend par engagements à long terme des contrats d'au moins 5 ans sans droit de dénonciation anticipée. Il en résulte dans ce sens les obligations suivantes relevant des contrats de droit de superficie ou de location :

Annexe

En milliers de francs

Année	Schwarztorstrasse 87	Schwanengasse 5 + 7	Mädergutstrasse 81	Bundesgasse 18	Total
2017	2 494	9 991	700	990	14 175
Échéance au	30.04.2023	31.12.2038	31.12.2039	31.01.2023	

À la Bundesgasse 18, à Berne, il s'agit d'un contrat de location avec option de prorogation de 5 ans. Les trois autres immeubles font l'objet de contrats de droit de superficie.

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Risque de poursuites

Il existe un éventuel risque de poursuites sur les placements immobiliers. Il s'agit ici d'un différend relevant du droit de bail avec des locataires qui contestent des frais accessoires.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes: l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la VKF ZIP AG (ZIP), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (Pool), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'UIR et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe ni cautions ni garanties. Les liens de capitaux de part et d'autre figurent sous les transactions avec des parties liées (financements).

L'UIR s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux établissements cantonaux d'assurance. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'UIR est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du conseil d'administration et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant:

En milliers de francs

Créances envers		2016	2015
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	3	0
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques	Pool	40	33
Association des établissements cantonaux d'assurance	AECA	3	0
VKF ZIP AG	ZIP	1	0
Dettes envers		2016	2015
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	2 460	1 495
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance	FOPECA	2 566	2 860
Immobilisations financières		2016	2015
Immobilisations financières de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie auprès de l'Union intercantonale de réassurance	AEAI		
	UIR	2 460	1 495
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'Union intercantonale de réassurance	UIR	51	8
	FOPECA		
Immobilisations financières de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance auprès de l'Union intercantonale de réassurance	UIR	2 560	2 860
	UIR	75	16
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'Union intercantonale de réassurance	UIR		
	UIR		
Financements		2016	2015
Prêt sans intérêt à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	1 000	0

Annexe

		En milliers de francs	
Charges administratives facturées à		2016	2015
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	1 221	1 313
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance	FOPECA	70	77
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques	Pool	257	233
VKF ZIP AG	ZIP	136	0
Association des établissements cantonaux d'assurance	AECA	45	0
Charges administratives facturées par		2016	2015
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	AEAI	278	320
Association des établissements cantonaux d'assurance	AECA	243	0

Hypothèques accordées

Au 31 décembre 2016, les hypothèques accordées aux membres de la direction s'élèvent à KCHF 0, contre KCHF 350 en 2015. Les membres de la direction sont soumis aux mêmes conditions que tous les autres collaborateurs.

Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants sont aussi assurés :

- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
- VKF ZIP AG (ZIP) (à partir du 1^{er} janvier 2016)
- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) (depuis le 1^{er} juillet 2016)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Comme le lui impose l'autorité de surveillance, elle est inscrite au registre du commerce, elle suit les recommandations des experts et se plie aux obligations concernant les placements, suivant l'OPP2.

Les rentes de vieillesse ont été calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1^{er} janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1^{er} janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à KCHF 217 en 2016, contre KCHF 221 en 2015.

Chiffres-clés

(indications selon le rapport de gestion de la CP)

	2016	2015
Taux de couverture	106,58 %	108,18 %
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	2 651	2 992
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	-2 953	-2 158
Performance du patrimoine	2,64 %	1,48 %
Rémunération des avoires de vieillesse	1,25 %	1,75 %
Rémunération du capital de couverture des rentes	2,50 %	2,50 %
Assurés en activité	71	65
Bénéficiaires de rentes	29	26
Employeurs affiliés	5	3
Rendement attendu	3,50 %	3,50 %
Risque attendu	6,00 %	6,00 %
Taux d'intérêt minimal LPP	1,25 %	1,75 %
Taux d'intérêt technique	2,50 %	2,50 %

Annexe

Exposition au risque

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) est exposée aux risques suivants :

Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, l'UIR est exposée aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation

Les risques liés aux dommages incendie, éléments naturels et tremblements de terre assumés par l'UIR pour les ECA influent grandement sur le résultat de l'UIR. L'UIR transfère une part importante de ce risque sur le marché de la réassurance. Ce faisant, l'UIR accorde une attention particulière à une large dispersion des risques et à la santé financière de ses partenaires.

Risque de défaillance de la réassurance

L'UIR achète sur le marché global de la réassurance ses couvertures pour les dommages incendie, éléments naturels et tremblements de terre. Le risque de défaillance ne survient pour l'UIR qu'en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations.

Risques inhérents au champ d'activité

Le marché de la réassurance subit des fluctuations sur lesquelles l'UIR ne peut influencer que de façon limitée. Le rapport prix-risque peut se détériorer ou la couverture souhaitée peut éventuellement ne pas être acquise à 100,00 %.

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le conseil d'administration, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'UIR.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le conseil d'administration a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels 2016 le 25 avril 2017 et les a transmis à l'assemblée générale.

Conformément aux statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée générale (art. 8). Les comptes 2016 seront soumis à l'assemblée générale le 22 juin 2017 pour approbation.

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant eu une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Organe de révision

Lors de l'assemblée générale du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à six reprises, la dernière fois lors de l'assemblée générale du 23 juin 2016. En 2016 et 2015, il a fourni les prestations suivantes :

	En milliers de francs	
	2016	2015
Révision	62	57

Collaborateurs UIR

	2016	2015
Nombre d'emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	22,1	22,4

Proposition

relative au versement de la participation des ECA à l'excédent

En milliers de francs

	2016	2015
Participation des ECA 2016 à l'excédent	19 736	
Participation des ECA 2015 à l'excédent		12 304
Provision pour participation des ECA à l'excédent de l'exercice précédent	0	0
À la disposition de l'assemblée générale	19 736	12 304

Proposition

relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2016	2015
Bénéfice 2016	67 309	
Bénéfice 2015		45 012

Proposition 2016

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice aux capitaux propres.	67 309
--	---------------

Proposition 2015

Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice aux capitaux propres.	45 012
--	---------------

Capitaux propres

	2017 01.01	2016 01.01
Total des capitaux avant affectation du bénéfice	797 155	752 143
Affectation du bénéfice 2016 aux capitaux propres	67 309	
Affectation du bénéfice 2015 aux capitaux propres		45 012
Total capitaux propres	864 464	797 155



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
l'Union intercantonale de réassurance, Berne

Berne, le 25 avril 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union intercantonale de réassurance, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 50 à 76) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

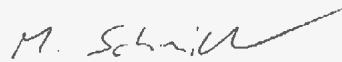
Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Armin Imoberdorf
Expert-réviser agréé
(Réviser responsable)



Marco Schmid
Expert-réviser agréé